



LETTRE DE CANDIDATURE DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS

Ce formulaire est un modèle de lettre de candidature. Le maître d'ouvrage souhaite que les candidats l'utilisent pour présenter leur candidature sous la forme standard (art 3-5.A.1 du règlement de consultation). En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, les membres du groupement sont identifiés à la rubrique E

A - Identification de l'acheteur – Pouvoir Adjudicateur

ETAT - MINISTÈRE DE LA JUSTICE – SECRETARIAT GENERAL

Délégation Interrégionale Grand-Est
Département de l'Immobilier
20 boulevard de la Mothe – CS 70005
54002 NANCY CEDEX Tél : 03 54 95 31 52
Siret : 120 010 038 001 29

Chef de projet : M. Hicham CHOUKOUR
Téléphone : 06 34 53 54 22

B - Objet de la consultation.

Marchés de travaux relatifs à la mise en accessibilité de la cour d'appel de Colmar

C – Objet de la candidature

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

☐ pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de consultation

D - Présentation du candidat.

(Cocher la case correspondante.)

☐ **Le candidat se présente seul :**

► Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

► Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

► Adresse électronique :

► Numéros de téléphone :

► Numéro SIRET ou RCS à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [LCD](#) :

☐ Le candidat est un groupement d'entreprises :

☐ conjoint

OU

☐ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

☐ NON

OU

☒ OUI (cf art 2.3 du RC)

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et , numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Obligatoire pour les groupements conjoints.

(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [LCD](#).

F – Éléments à produire par le candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

F1 - Interdictions de soumissionner

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante : ☐

Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Dans l'hypothèse où le candidat est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

F2 - Capacités.

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle (éventuellement), de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Ces renseignements sont précisés dans le formulaire 'déclaration du candidat' fourni au dossier de consultation. Ce formulaire sera complété et accompagné des documents demandés.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement).

Parmi la liste précisée au paragraphe E ci-dessus, les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.